

## REPONSE AU POSTULAT 4.03/21

Pour une école à journée continue

Mme Gaëlle Frossard, PS

Le postulat "Pour une école à journée continue" a retenu toute l'attention du Département de la culture, des sports et des écoles (Département CSE). L'école à journée continue est un thème d'actualité au sein de notre société où de nombreuses familles peinent à pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle. En Suisse, plusieurs communes proposent désormais des solutions permettant d'encadrer les élèves durant toute la journée ou alors tout du moins jusqu'à la fin des cours, après 15 h. Plusieurs versions de l'école à journée continue existent : l'accueil du matin avant les cours, l'accueil pour le repas de midi et l'accueil à la fin des cours dans l'après-midi. Le Département CSE, en fonction de l'analyse faite sur la situation actuelle, propose d'axer ces démarches avant tout sur le cas des écoliers jusqu'à 12 ans, soit ceux fréquentant une école primaire. Il s'agit ici de procéder par étapes et la première d'entre elles semble être liée à la demande des parents d'écoliers primaires.

Au niveau des écoles primaires de la Ville, les élèves ont aujourd'hui la possibilité d'être reçus à la Maison de l'Enfance, avec l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) pour les repas de midi et également pour les périodes avant et après les cours, tandis que les élèves de l'école secondaire bénéficient uniquement d'une cafétéria pour l'accueil de midi. Aujourd'hui, la demande de la part des parents s'oriente avant tout sur la prise en charge pour la pause de midi. Cet état de fait pose une réelle problématique organisationnelle au niveau de la Maison de l'Enfance. En effet, à midi, la structure arrive à sa limite alors que lors du reste de la journée, il existe encore des possibilités d'accueil qui pourraient donc permettre de répondre à d'autres demandes. Le restaurant du Collège pourrait de son côté encore accueillir des élèves pour midi. De ce fait, les 7e et 8e Harmos pourraient être redirigés vers la cafétéria du Collège, permettant ainsi de soulager la Maison de l'Enfance qui pourrait ensuite offrir davantage de solutions pour les élèves 1<sup>ère</sup> à 6e Harmos. S'agissant des élèves de l'école secondaire, il semble que le besoin d'encadrement, en dehors de la période de midi, soit moins primordial puisque les élèves bénéficient tout de même d'une certaine autonomie.

A terme, la mise en place de l'école à journée continue mènerait à la construction de nouvelles infrastructures. Le cahier des charges de la future école des Archebusiers ne prévoyait pas d'intégrer un espace d'accueil pour les élèves durant la pause de midi ou avant/après les cours. Cependant, le plan spécial lié à la zone des Archebusiers prévoit d'inclure la construction d'un espace d'accueil pour une école à journée continue. Les Archebusiers, à moyen terme, pourraient donc faire office de projet pilote pour les élèves primaires.

Les coûts qu'implique la mise en place d'une école à journée continue dépendent fortement de l'option retenue. La mise en place d'un encadrement complet avec les infrastructures qui vont avec représente des coûts énormes. Les coûts d'une école à journée continue sont répartis entre le Canton, les communes et les parents, dans des proportions qui sont à définir au niveau cantonal.

A ce jour, une réflexion concernant la prise en charge des élèves hors du temps scolaire est déjà en cours au niveau cantonal, également faisant suite au dépôt d'un postulat demandant au Gouvernement l'étude de la possibilité de mise en place de l'école à journée continue dans l'ensemble des cercles scolaires du Jura. La prise de position au niveau cantonal est déterminante. Les propositions qui seront faites à Delémont dépendront logiquement de l'évolution au niveau cantonal. A Moutier par exemple, l'offre de l'école à journée continue est fixée dans une loi cantonale ainsi que dans une ordonnance. Par ailleurs, au niveau cantonal également, un projet d'autonomisation des directions d'écoles obligatoires sera prochainement soumis au Parlement et ce dernier pourrait influencer les responsabilités de prise en charge des élèves par le biais de prestations parascolaires.

A ce jour, le département CSE, en plus des possibilités exprimées, propose de mener une étude sous la forme d'un questionnaire destiné aux familles dont les enfants sont en âge de scolarité obligatoire. Ainsi, il sera possible d'évaluer la demande réelle et pouvoir envisager des solutions concrètes en fonction des retours. Ce questionnaire doit être destiné aux familles durant le printemps, au moment où ces dernières pensent aux solutions de l'année à venir.

En finalité, le Département CSE estime qu'il est pertinent de proposer des solutions ressemblant à celles d'une journée continue à Delémont. Aussi, il rappelle qu'à ce jour, des possibilités existent déjà, même si ces dernières restent insatisfaisantes pour certaines familles et décentralisées. Il mentionne également qu'une optimisation de certains lieux d'accueil, comme le restaurant du Collège, pourrait permettre d'améliorer encore un peu l'offre existante. Le Département CSE exprime également qu'il reste pendant de l'évolution de la problématique au niveau cantonal afin de pouvoir se déterminer.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger